



Municipalité de Grand-Métis

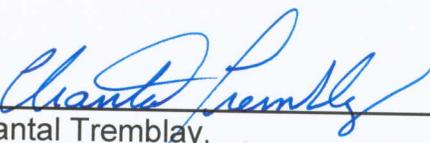
Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale secrétaire-trésorière, que le conseil de la Municipalité de Grand-Métis a, à sa séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2013, adopté le règlement « 2013-0171 intitulé «Budget 2014 et Programme Triennal des dépenses en immobilisation»».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal de Grand-Métis 70, Chemin Kempt, Grand-Métis, aux heures de bureau.

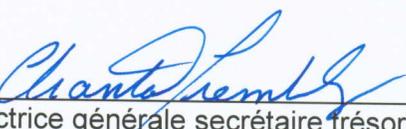
DONNÉ À GRAND-MÉTIS, CE 20 décembre 2013

  
\_\_\_\_\_  
Chantal Tremblay,  
Directrice générale secrétaire-trésorière

## CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Tremblay, en ma qualité de directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 10h00 heure et 12h00 heure le 20<sup>ème</sup> jour de décembre 2013.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT  
CE 20<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2013

  
\_\_\_\_\_  
Directrice générale secrétaire trésorière